

Décision donnant délégation de signature à M. Alexander MC DOUGALL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7009 intitulée Biologie du développement

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 123228DGDS du 21/12/2012 prorogeant pour une durée d'un an à compter du 01/01/2013 le renouvellement de l'unité UMR7009, intitulée Biologie du développement, dont la directrice est Evelyn HOULISTON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Alexander MC DOUGALL, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexander MC DOUGALL, délégation est donnée à M. Hitayoshi YASUO, directeur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nice, le 20/11/2013

La directrice d'unité
Evelyn HOULISTON